

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales publiées

Année de reporting : 2012/2013

Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
Indicateurs sociaux			
EMPLOIS	Total des effectifs et répartition par pays	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc)	Somme en numéraire des effectifs présents au 30 septembre enregistrés dans le système de paie et leur répartition par pays Calcul des effectifs au 30/09 en équivalent temps plein (ETP) en fonction de leur présence sur la période de reporting et leur taux d'activité contractuel
	Répartition des effectifs par type de contrat en %	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc)	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction du type de contrat qu'ils occupent à cette date <u>Tout contrat rémunéré :</u> - Contrat à durée indéterminée - Contrat à durée déterminée (y compris les saisonniers et extras) - Autres (stages rémunérés, contrat d'alternance...)
BIEN-ÊTRE	Taux de rotation	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc) En France et Espagne : les personnes en CDI En Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas : les personnes en CDI et CDD	$= ((\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées}) / 2 \times 100) / \text{Effectifs en fin de période}$ <u>Nombre de départs :</u> nombre de ruptures définitives de contrat pour tout motif confondu (licenciement, retraite, préretraite, démission) au cours de l'année <u>Nombre d'arrivées :</u> nombre de nouvelles embauches au cours de l'année <u>Effectif global :</u> nombre de salariés en fin de période
	Taux d'ancienneté	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc)	Répartition du nombre des salariés présents au 30/09 par tranche d'ancienneté de : • moins de 2 ans • 2-5 ans • 6-10 ans • 11-15 ans • plus de 15 ans et calcul de %
	Taux de satisfaction des employés et taux de participation à l'enquête Delight	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion : Les Senioriales)	$= (\text{nombre d'employés « satisfaits et ravis »} / \text{nombre de personnes ayant répondu à l'enquête Delight}) \times 100$ $= (\text{nombre de répondants} / \text{total des effectifs invités à répondre}) \times 100$
SECURITE	Taux de fréquence des accidents de travail	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France, Pierre & Vacances Maroc et Espagne) Tout type de contrat	$= (\text{nombre d'accidents de travail suivis d'un arrêt maladie d'au moins de 24h} / \text{nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des collaborateurs pendant 2012/13}) \times 1\,000\,000$ <u>Accidents de travail :</u> tous les accidents de travail (hors accidents de trajet) suivi d'un arrêt maladie d'au moins 24 heures, survenus pendant la période de reporting <u>Heures travaillées :</u> toutes les heures réellement travaillées (sans congés ni arrêt maladie et incluant les heures supplémentaires)
	Taux de gravité des accidents	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France, Pierre & Vacances Maroc et Espagne) Tout type de contrat	$= (\text{nombre de jours d'arrêt de travail comptabilisés au cours de la période pour les salariés dus aux accidents de travail} / \text{nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des salariés pendant 2012/13}) \times 1000$ <u>Accidents de travail :</u> Cf. ci-dessus <u>Jours d'absence :</u> jours ouvrés <u>Heures travaillées :</u> toutes les heures réellement travaillées (sans congés ni arrêt maladie et incluant les heures supplémentaires)
FORMATION	Nombre total d'heures de formation	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France, Pierre & Vacances Maroc et Espagne) Tout type de contrat de travail	Somme des heures de formation suivies au cours de l'année par tous les employés, quelque soit leur type de contrat <u>Heure de formation :</u> en France, inclus uniquement les formations relevant du plan de formation ("imputables" sur le plan du droit de travail) ; en Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas : toutes les formations quelque soit leur durée

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales publiées

Année de reporting : 2012/2013

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
EGALITE DE TRAITEMENT	Pyramide des âges : - moins de 25 ans, - de 25 à 45, - de 45 à 55 ans, - plus de 55 ans	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc) Tout type de contrat de travail	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction de leur date de naissance selon les tranches d'âge définies et calcul du pourcentage par rapport aux effectifs totaux	Utilisation de la fonction strictement inférieure ou strictement supérieure pour le calcul du nombre d'employés appartenant à la tranche d'âge de moins de 25 ans et plus de 55 ans
	Proportion de femmes au sein des effectifs en %	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc) Tout type de contrat de travail	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction du sexe et calcul du pourcentage par rapport aux effectifs totaux	-----
	Proportion de femmes dans l'encadrement en %	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc) Contrats CDI et CDD	= (nombre de femmes occupant un poste « d'encadrant » au 30 septembre / nombre total de postes « d'encadrant » au 30 septembre) x 100	Poste d'encadrant : la notion de management d'une équipe est un critère obligatoire
	Pourcentage de postes à temps partiel dont proportion de postes occupés par des femmes	Toutes les entités juridiques du Groupe ayant des salariés (exclusion en 2012/13 : Adagio hors France et Pierre & Vacances Maroc)	= (nombre de contrat à temps partiel au 30/09 / nombre total des effectifs au 30/09) x 100 = (nombre de femmes occupant un poste à temps partiel au 30 septembre / nombre total de postes à temps partiel au 30 septembre) x 100	Temps partiel : Le salarié à temps partiel est celui dont la durée du travail mentionnée dans son contrat de travail, est inférieure à la durée légale ou aux durées conventionnelles ou pratiquées dans l'entreprise Pour les Extras : calcul en ETP à partir du nombre d'heures effectuées rapporté à la durée de travail annuel selon la convention collective (1607h)
	Taux d'emploi direct des personnes handicapées	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français (CDD, CDI, CTI, CTT, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrats aidés) ou une convention de stage, présents au 30 septembre.	= (nombre de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement, présents au 30 septembre / nombre d'effectifs totaux au 30 septembre) x 100	Personnes reconnues « travailleur handicapé » : personne percevant une pension d'invalidité dont l'IPP ≥ à 10% ou une rente d'invalidité, ou bénéficiant d'une RQTH, ou percevant une AAH, ou possédant une carte d'invalidité. La reconnaissance administrative du handicap doit être en cours de validité, le cas échéant en cours renouvellement.
	Nombre des travailleurs handicapés au sein des effectifs	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français (CDD, CDI, CTI, CTT, Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrats aidés) ou une convention de stage, présents au 30 septembre	Nombre total de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement, présents au 30 septembre	Personnes reconnues « travailleur handicapé » : cf. ci-dessus
	Nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés recrutés au cours de l'année	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français (CDD, CDI, CTI, CTT, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrats aidés) ou une convention de stage, présents au 30 septembre	Nombre total de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement, recrutés au cours de l'année de référence	Personnes reconnues « travailleur handicapé » : cf. ci-dessus
Nombre de personnes reconnues travailleur handicapé ayant bénéficié d'une adaptation de son environnement de travail	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français (CDD, CDI, CTI, CTT, Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrats aidés) ou une convention de stage, présents au 30 septembre	Nombre total de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement, et qui ont bénéficié d'une adaptation de leur poste de travail au cours de l'année	Adaptation de l'environnement de travail : toute solution apportée à un travailleur handicapé dans le but de compenser son handicap ou d'éviter une aggravation de ses symptômes, ou de soulager des douleurs au travail	
Indicateurs environnementaux				
EAU	Volume total d'eau consommée (m3) et consommation d'eau par semaine d'occupation	Tous les sites exploités par le Groupe (exclusion en 2012/13 : certaines résidences ADAGIO, soit moins d'1 % de la capacité totale d'hébergement du Groupe)	Somme annuelle des consommations d'eau de tous les sites, exprimée en m3 = volume total d'eau en m3 / nombre total de semaines d'occupation	Volume d'eau consommée : quel que soit l'usage d'eau (sanitaires, piscines, arrosage, etc.) ou la source (eau du réseau ou eau pompée) Semaine d'occupation : un séjour d'une semaine quels que soient le nombre de personnes et la typologie d'appartement

Année de reporting : 2012/2013

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
ENERGIE	Consommation d'énergie en kWh et le ratio kWh / semaine occupée	Tous les sites exploités par le Groupe (exclusion en 2012/13 : certaines résidences ADAGIO, soit moins d'1 % de la capacité totale d'hébergement du Groupe)	Quantité totale d'énergie consommée par les sites en MWh = volume total d'énergie en kWh / nombre total de semaines d'occupation	Consommation d'énergie finale de l'activité touristique, quel que soit la source d'énergie : électricité, gaz, propane, fioul, "réseau de chaleur urbaine", bois, etc. Les différents volumes d'énergie sont convertis en kWh en utilisant les pouvoirs calorifiques intérieurs (PCI) suivant : . litres de fioul x 9,97 pour France et Espagne (x 11,53 pour Vielsam en Bel.) . tonnes de propane x 13 800 . m3 de propane x 23,70 . m3 de gaz x 11,628 pour FR et Esp. . m3 de gaz x 9,43 ou 11,05 pour les CP & SP selon l'endroit géographique
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Emissions des gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO²	Tous les sites exploités par le Groupe (exclusion en 2012/13 : certaines résidences ADAGIO, soit moins d'1 % de la capacité totale d'hébergement du Groupe)	Volume total des émissions en tonne de CO ² e	<ul style="list-style-type: none"> Emissions directes et indirectes liées à la consommation énergétique de Groupe pendant son activité touristique Calcul sur la base des facteurs d'émissions de la version 7 du Bilan Carbone®
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	Nombre de projets bénéficiant de la charte « chantier vert »	Projets de construction neuve livrés pendant la période de reporting sur le territoire français (exclusion : Les Senioriales) Le maître d'ouvrage des opérations livrées: Pierre & Vacances Développement ou un maître d'ouvrage externe.	= nombre total de projets respectant la Charte chantier vert	<u>Charte chantier vert</u> : annexée aux contrats de maîtrise d'œuvre, c'est un document interne qui vise à limiter les impacts négatifs de la construction au bénéfice de l'environnement, des ouvriers et des riverains.
	Volume total de déchets et leur répartition par type (en %)	Center Parcs et Sunparks en Belgique, Pays-Bas, Allemagne et France	Somme totale de tous les déchets produits sur les sites = (volume par catégorie de déchets/somme total de tous les déchets) x 100	Déchets de l'activité touristique, générés par les clients et par l'exploitation. <u>Type de déchets</u> : déchets industriels banals (DIB), verre, carton/papier, déchets verts, et autres déchets triés (dont les déchets dangereux)
	Le taux de tri de déchets	Center Parcs et Sunparks en Belgique, Pays-Bas, Allemagne et France	= (volume total des déchets triés / volume total des déchets produits par les sites) x 100	Déchets de l'activité touristique, générés par les clients et par l'exploitation. <u>Déchets triés</u> : verre, carton/papier, déchets verts et autres déchets triés (dont les déchets dangereux)
	% des sites équipés en tri et encourageant les clients à y adhérer	Sites ayant répondu à la question concernant cet enjeu via l'outil d'auto-évaluation BEST! déployé en 2012/13 sur l'ensemble des sites exploités par le Groupe	= (nombre total des sites ayant répondu positivement à la question 11.2.1 / total des sites ayant répondu à cette question dans le cadre de leur auto-évaluation BEST 2012/2013) x 100	La question 11.2.1 : "Toutes les équipes du site encouragent les clients à adhérer à la collecte sélective en communiquant sur les possibilités de tri et la mise à disposition des conteneurs appropriés"

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales publiées

Année de reporting : 2012/2013

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
MANAGEMENT	Pourcentage des sites ayant obtenu une certification ou un label de gestion environnementale	Tous les sites exploités par le Groupe	= (nombre total des sites certifiés / nombre total de sites exploités par le Groupe) x 100	<u>Labels pris en compte</u> : Clef Verte, Ecolabel européen <u>Certifications prises en compte</u> : ISO 14001
	Nombre de logements livrés labellisés ou en cours de labellisation	Bâtiments neufs, livrés pendant la période de reporting sur le territoire français Le maître d'ouvrage des opérations livrées: Pierre & Vacances Développement ou un maître d'ouvrage externe.	Somme de tous les logements livrés labellisés ou en cours de labellisation pendant la période de reporting	<u>Labels liés à la performance énergétique</u> : THPE, BBC (RT2005) <u>Label lié à la qualité environnementale</u> : HQE
Indicateurs sociétaux				
FOURNISSEURS	Part des fournisseurs ayant obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne	Fournisseurs ayant remporté un appel d'offre pendant l'année de référence et ayant répondu au questionnaire sur leur performance de développement durable	= (nombre total de fournisseurs ayant obtenu une note $\geq 1,5$ / nombre total de fournisseurs ayant remporté un appel d'offre pendant l'année de référence et répondu au questionnaire) x 100	<u>Questionnaire sur la performance développement durable</u> : un outil interne d'évaluation de la maturité des fournisseurs vis-à-vis des enjeux sociaux et environnementaux
	La part de fournisseurs et sous-traitants locaux dans la construction ou rénovation immobilière	Activités pour lesquelles le Groupe était le Maître d'ouvrage : - Les projets neufs livrés pendant la période de reporting - Les lots des projets de rénovation lancés ou livrés pendant la période de reporting Exclusion : La distance n'est pas calculée pour les appartements « témoins ».	= (total des fournisseurs et des sous-traitants « locaux » / total des fournisseurs et des sous-traitance de construction participant au projet) x 100	Fournisseur « local » : s'il se situe dans le même département français que l'implantation du projet immobilier ou si la distance entre les deux villes-préfectures du projet immobilier et du fournisseur, est \leq à 100 km. Sinon, c'est uniquement le périmètre de 100 km autour de l'implantation du projet immobilier qui est à prendre en compte
	Montant des dépenses effectuées auprès des fournisseurs issus du secteur protégé et adapté	France	= la somme de CA réalisé auprès des fournisseurs issus du secteur protégé et adapté	Secteur protégé et secteur adapté sont des notions françaises découlant de la législation sur le handicap.
	La part des dépenses auprès des fournisseurs situés dans les pays à risque audités selon la Norme SA8000 et un questionnaire sur les enjeux environnementaux	Fournisseurs localisés en Asie pouvant faire objet d'une commande directe ou à travers d'un intermédiaire s'approvisionnant à 100% dans ces pays.	= (chiffre d'affaire total réalisé auprès des fournisseurs qui ont été audités dans les pays à risque / chiffre d'affaire total réalisé dans les pays à risque) x 100	<u>SA 8000</u> : un standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes <u>Pays à risque</u> : la liste des pays définie par <i>The Business Social Compliance Initiative</i> (BSCI) <u>Un intermédiaire</u> : une société n'ayant pas de responsabilité managériale sur l'unité de production
SENSIBILISATION DES CLIENTS	Enfants sensibilisés au développement durable dans le cadre d'animations	France et Espagne pour les marques Maeva Résidences Club, village club Pierre & Vacances et Center Parcs	Nombre d'enfants ayant participé à au moins une animation dédiée au développement durable	<u>Animation dédiée au développement durable</u> : animation ou activité ayant pour but de sensibiliser les enfants aux enjeux de demain, aux bons gestes à adopter pour limiter leur impact sur la Planète et apprendre à la protéger
RELATION PROPRIÉTAIRES	Volumétrie des litiges des propriétaires	Groupe	= la somme de litiges reçus pendant la période de reporting versus le nombre total de propriétaires	<u>Le Client Propriétaire</u> : personne qui a signé un bail commercial avec le Groupe PVCP à qui il en a confié l'exploitation et qui perçoit un loyer. <u>Un litige</u> : une insatisfaction du propriétaire qui concerne une thématique de la vie de son bail (loyer, réservations des droits d'occupation ou d'échanges, charges de copropriétés, entretien de son bien, clauses de son bail ...)

Pour plus d'informations sur la démarche de Développement Durable de Groupe et pour consulter le Rapport Annuel, consulter : www.groupepvcp.com